

N° 2023-050

OBJET :

*Mise à disposition d'un local à Saint
Jean d'Aulps pour l'ouverture d'une
classe de première « ski alpin »
en e-learning*

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :29
pour :29
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Margaux CASTEX à Fabien TROMBERT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que, depuis la rentrée 2022/2023, le collège Henri-Corbet de Saint Jean d'Aulps abrite une classe de seconde « ski alpin » en e-learning avec une dizaine de sportifs concernés. Compte-tenu du succès rencontré, Rémy CULLAZ, Président du district FFS du Chablais, a confirmé les besoins d'une salle supplémentaire pour accueillir dès la rentrée 2023/2024 une classe de première, toujours en e-learning. Il précise que le Bureau du 17 mars a donné un avis favorable pour une mise à disposition gracieuse du local communautaire situé devant le collège de Saint Jean d'Aulps, local qui accueillait jusqu'au 31 décembre 2022 le cabinet infirmier. Il précise que les charges resteront à charge du locataire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de mettre à disposition du district FFS du Chablais, à titre gracieux et pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, le local communautaire situé devant le collège de Saint Jean d'Aulps, et ce en vue d'y accueillir une classe de 1ère « ski-alpin » en e-learning,
- **autorise** Monsieur le Président de signer le contrat de location correspondant.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

